

DESTINATAIRES : Le personnel des soins infirmiers et d'assistance travaillant en CH, en UCDG, en URFI, en CHSLD et en soutien à domicile (SAD)

EXPÉDITEURS : Dre Claudia Rochefort, microbiologiste-infectiologue
Gilles Hudon, président-directeur général adjoint
Élise Leclair, directrice des soins infirmiers
Sébastien Rouleau, directeur du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA)
Caroline Guertin, directrice adjointe des services de soins ambulatoires de santé primaire et de la gestion des maladies chroniques

DATE : Le 21 décembre 2020

OBJET : **Congé des Fêtes : Dépistage massif fortement recommandé pour le personnel des soins infirmiers et d'assistance**

Bien que les rassemblements intérieurs privés dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge) seront interdits pour l'ensemble de la période des fêtes, on souhaite éviter que la COVID-19 s'introduise dans nos milieux de soins et nos milieux de travail afin d'assurer la sécurité des usagers et des employés.

C'est dans cet objectif que l'on recommande fortement au personnel des soins infirmiers et d'assistance, qui sera en congé à Noël, de se faire dépister soit **le 28 décembre en après-midi, le 29 décembre toute la journée, et le 30 décembre en avant-midi.**

Ceux qui seront en congé lors du Jour de l'An pourront se faire dépister les **4 et 5 janvier toute la journée.**

À qui s'adresse cette recommandation?

Cette recommandation vise les infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires et aides de service œuvrant en CH, UCDG et URFI. Ces titres d'emploi ont été ciblés puisqu'ils ont le plus de contacts rapprochés et prolongés avec les usagers.

Il est aussi fortement recommandé au personnel travaillant en CHSLD et en soutien à domicile (SAD) qui se fait déjà dépister de façon systématique, de poursuivre selon le calendrier établi et les modalités existantes.

Prise de rendez-vous et dépistage pour le personnel œuvrant en CH, UCDG et URFI

Le dépistage des employés concernés travaillant en CH, UCDG et URFI se fera exclusivement dans les Centres désignés de dépistage (CDD).

Les employés concernés des CH, UCDG et URFI seront contactés par l'équipe de la centrale de rendez-vous des CDD pour assigner une plage horaire. **Aucune action de prise de rendez-vous par ClicSanté ou par la ligne téléphonique ne doit être initiée.**

Notons également que les frais de déplacement et le temps requis (incluant les déplacements) sont rémunérés à taux simple.

Le personnel pourra être dépisté par gargarisme, une méthode plus confortable que le prélèvement par écouvillonnage nasopharyngé. Pour pouvoir être éligible à cette méthode de prélèvement, on ne doit ni boire, ni manger, ni fumer ou mâcher de la gomme 15 minutes avant le prélèvement.

On sait à quel point les éclosions de COVID-19 nous mettent à rude épreuve lorsqu'elles entrent dans nos murs. Pour préserver nos milieux de soin, votre santé et celle de nos usagers, nous vous remercions de votre collaboration.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes!